

Dr BEAUDRY, dit qu'à St-Jacques, il est rumeur que le célèbre *ramancheur* refuse de s'exécuter et préfère aller à la prison commune, *gagner* ses pénalités, lesquelles se montent à \$100.00 et les frais, — convertibles en 120 jours de géôle.

Le Secrétaire ajoute que les actions contre Farley et Dupuis progressent.

#### Re TARIF DES ASSURANCES.

Dr LAURENDEAU. — J'ai été très étonné d'apprendre que tout dernièrement la compagnie canadienne d'assurance la Sauvegarde, avait résolu de lui accorder que \$3.00 à ses médecins pour chaque examen médical. — Lorsque la profession aura pris connaissance des faits qui se sont passés à la dernière réunion du Bureau des Gouverneurs, j'ai lieu de croire que mon étonnement aura de la compagnie.

Personne n'ignore que M. le Dr E. F. Lachapelle, président du Bureau des Gouverneurs est, comme l'on dit ici, le "haut médecin," ou si vous voulez, le médecin en chef de la Sauvegarde. — Je me suis procuré une copie authentique de la proposition adoptée le 26 septembre dernier par le Bureau, au sujet des examens médicaux pour les compagnies d'assurances, que je vous soumetts :

"Proposé par le Dr L.-P. Normand, secondé par le Dr Albert Laurendeau, et unanimement résolu :

"Que le Collège des Médecins approuve entièrement la position prise par les sociétés médicales, *re* tarif, pour examen des compagnies d'assurances et des sociétés de secours mutuel ;

"Et qu'en conséquence, le Collège prie fortement tous les médecins de la Province de Québec de ne pas faire d'examen d'assurances pour un honoraire moindre de \$5.00 pour les compagnies d'assurances, et de \$2.00 pour les associations mutuelles."

P.-V. FAUCHER, M.D.,

Sec. Col. M. C. P. Q.

Vraie copie.

En cette affaire, ce qui semble un peu ironique, c'est que les membres du Bureau des Gouverneurs, moi tout le premier, nous avons offert à M. le Président nos congratulations, parce que sa compagnie, La Sauvegarde, n'était pas entrée dans le mouvement,